



COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, QUÉBEC

29 janvier 2018 - En date du 25 janvier 2018, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a fermé l'analyse du dossier de Canada Carbon, puisque que le projet Miller de Canada Carbon est jugé non-conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

La compagnie Canada Carbon souhaitait exploiter une industrie lourde, incluant une carrière de marbre et une mine à ciel ouvert connues comme le projet Miller, notamment dans une aire d'affectation agricole et de confinement de cerf de Virginie, et où une telle activité est strictement prohibée en vertu du règlement de zonage et du plan d'urbanisme de la Municipalité.

Le conseil de la municipalité, continuera de collaborer étroitement avec MiningWatch Canada et les autres instances locales et gouvernementales afin de bien traiter la suite du dossier et de protéger les intérêts des citoyens et de la Municipalité.

- 30 -

SOURCE : **MARC A. LE GRIS, CONSEILLER**
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
T : (514) 660-2002 F : (819) 242-9341 C : malegris@gslr.ca
Président du comité d'urbanisme, responsable des communications
du conseil et délégué aux affaires juridiques